

Dans le cadre des travaux de la Communauté de l'eau potable, il est recherché pour l'automne un candidat pour une thèse sous contrat CIFRE pour poursuivre les travaux engagés depuis début 2010 sur le prix de l'eau dans l'agglomération grenobloise.

Durée de la thèse : 3 ans

Ce travail multi partenarial est porté par les élus du périmètre d'étude dans un contexte sensible sur l'eau potable autour de Grenoble.

Financement dans le cadre CIFRE (cf modalité sur le site de l'ANRT), avec l'aide de la Région Rhône Alpes via un CDDRA (Contrat d'agglomération) et avec la participation des collectivités concernées.

Un chercheur expérimenté dans le prix de l'eau apporte une aide méthodologique ; la DDT (Direction des territoires) apporté également son soutien. Le laboratoire du PACTE à Grenoble est pressenti pour suivre la partie thèse (avec le soutien d'un comité de pilotage avec d'autres laboratoires dont l'ENGREF).

PROFIL : le candidat doit avoir un profil technique avec une bonne connaissance de l'économie de l'eau et des finances publics et un goût affirmé pour le travail en réseau et les relations humaines (gouvernance).

Extrait Projet de thèse CIFRE : harmonisation du prix de l'eau potable
Etude de cas sur l'agglomération Grenobloise

Objectifs de recherche

Cette thèse devra déterminer les modalités d'harmonisation du prix de l'eau potable dans la région grenobloise. Elle a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Quels effets l'harmonisation de la composante eau potable du prix de l'eau aura t-elle sur l'évolution de ce prix ? Pourra t-elle permettre de dégager des marges financières pour contribuer à financer des grandes sécurisations et/ou le renouvellement des infrastructures sur le territoire ?
- Quel cadre institutionnel serait le meilleur pour conduire cette harmonisation sur le territoire de l'agglomération grenobloise ?
- Quels choix politiques pourraient amener les acteurs à accepter l'harmonisation du prix de l'eau et de déléguer leur compétence eau potable à d'autres acteurs avec l'objectif qu'il n'y ait que des gagnants ?
- Quelle communication, quelle association du public et des différents partenaires peut accompagner cette harmonisation pour la facturation ?
- De manière plus marginale, quels impacts aura l'harmonisation du prix de l'eau sur le comportement du consommateur vis-à-vis de sa consommation et du service public ? Y a t-il un risque de détournement du service public au profit de solutions individuelles ?

Enjeux

Cette thèse doit permettre d'aider les élus sur les décisions à prendre en matière de gestion de l'eau potable d'un point de vue économique. Elle permettra de donner à ceux ci des éléments leur permettant de rapprocher les Services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) notamment les deux principaux qui sont la Régie des eaux de Grenoble (REG) et le Syndicat

intercommunal des eaux de l'agglomération grenobloise (SIERG). En effet, une compétition entre ces deux SPIC les conduisent à se livrer à une concurrence par le marché pour alimenter en eau les communes en périphérie de Grenoble. Cette concurrence conduit, par exemple, à la construction en double de canalisations d'adduction ce qui génère des coûts qui sont répercutés sur les usagers du service et les contribuables. La gestion de l'eau étant un monopole local caractérisé par des frais fixes importants, cette compétition peut être source de perte et d'inefficacité économique.

Enfin, les résultats de la thèse permettront de déterminer si la réorganisation de la compétence eau potable permettra de dégager des fonds pour financer des travaux de sécurisation et le renouvellement des infrastructures, actuellement financées de manière hétérogène par les ventes d'eau et des contributions du budget général des communes (Fauquert, 2005).

La gestion de l'eau est un sujet hautement politisé dans une région marquée par une histoire de la gestion de l'eau difficile et qui a conduit à une fragmentation en de très nombreux services. La thèse devrait permettre de trouver la meilleure taille d'intercommunalité en se basant sur des données techniques et économiques. Elle devrait également aider à trouver un moyen de rendre l'harmonisation acceptable aux acteurs qui n'y sont pas favorables.

Contexte de l'étude

L'étude de cas de la thèse portera sur un territoire de 44 communes.

Les structures de gestion de l'eau y sont très nombreuses.

Les compétences de production et de distribution sont éclatées entre de nombreux acteurs. La production est assurée par trois importants champs captants, à même de fournir l'eau potable à tout le périmètre, ainsi que trois sources majeures et plusieurs sources communales d'importance locale.

La gestion de la production est répartie entre trois syndicats : le SIERG, le Syndicat intercommunal des eaux de la Dhuy (SIED) et le Syndicat intercommunal de Vif et Le Gua (SIVIG) ; et entre la régie des eaux de Grenoble et dix autres communes qui ont leurs propres sources.

Toutes les communes ont conservé la compétence distribution (à l'exception de Vif, Le Gua et Miribel Lanchâtre qui se sont réunis dans un syndicat le SIVIG) ce qui fait 42 services de distribution.

Au total, la compétence eau sur ce territoire est partagée entre 45 entités administratives différentes. Il existe des services en gestions directes (uniquement des régies directes sauf une régie à personnalité morale et autonomie financière) et en gestion déléguée (gérance et affermage). Une carte en annexe montre les différents services d'eau travaillant sur le territoire.

La thèse s'effectuera dans la continuité d'un stage de six mois, dont les objectifs sont :

- Établir un état des lieux des composantes du prix de l'eau dans les services de la zone d'étude.
- Créer des premiers scénarios d'harmonisation du prix de l'eau sur ce territoire en se basant sur des données techniques et budgétaires.

Présentation du projet

Le sujet de thèse est multidisciplinaire. Il portera sur des aspects tant techniques, qu'économiques, sociologiques ou politiques et sur l'aménagement du territoire tout en utilisant des données techniques.

1. Aspects économiques

Il faudra étudier les coûts constituant les services d'eau en identifiant les coûts cachés. En effet, une partie des coûts est souvent pris en charge par le budget général des mairies. Par exemple, les coûts des bâtiments, véhicules, outillage et les salaires des employés peuvent ne pas être répercutés sur le budget eau. Ces coûts seront identifiés grâce à l'étude des budgets et par des entretiens avec les différents acteurs de l'eau. Les différences de coûts résultant de la différence de renouvellement entre une collectivité et une autre seront à prendre en compte. Il faudra également identifier les économies d'échelle disponibles par l'intégration verticale et horizontale des services d'eau.

Les économies d'intégration horizontale sont de trois types (Garcia, 2006) : économie technique, de transition et dues aux imperfections du marché.

- Les économies techniques sont celles dues à la mutualisation des moyens qui étaient auparavant affectés à une étape précise du service. Par exemple s'il est possible de faire des sécurisations à moindre coût, des économies peuvent également être réalisées en diminuant la distance entre lieux de production et de distribution. La mutualisation du personnel et du matériel (véhicules, logiciels...) doivent être prises en compte. Les économies technologiques comprennent aussi les économies dues à une meilleure communication et une meilleure réactivité au sein de l'entité devront être prises en compte.

- Les économies de transaction sont celles impactant les coûts intermédiaires dus au temps passé à la négociation des contrats entre les producteurs et distributeurs, à la résolution des conflits dus à la nature incomplète des contrats. Le risque est que les entreprises intégrées peuvent déboucher sur des conflits internes et que chaque personne impliquée dans une phase du procédé peut perdre de vue l'objectif final et donc chercher à satisfaire d'abord ses propres intérêts. Les économies de transition existent si les coûts d'une entreprise intégrée sont inférieurs à celle d'une gestion désintégrée de l'eau.

- Enfin, les dernières économies possibles sont les imperfections du marché. Une gestion intégrée peut conduire à des économies sur l'une des étapes (production ou distribution) seulement. Par exemple au niveau de la production et peut augmenter la marge de profit qui pourront être utilisées pour aider à financer le renouvellement des réseaux de distribution ou les grands maillages de sécurisation. En contrepartie, une situation de monopole peut conduire à un besoin de contrôle de la part du législateur pour protéger le consommateur des abus.

Les économies d'intégration horizontale prennent en compte la mutualisation des ressources de la même étape (production ou distribution). Une source d'économie serait d'optimiser l'exploitation des sources de Rochefort de Grenoble, dont les deux tiers des ressources ne sont pas exploitées alors que le SIERG transporte de l'eau depuis des sources situées très au sud de Grenoble pour alimenter des communes qui sont loin au nord.

Il faudra quantifier les sources d'économies possibles par l'atténuation de pratiques budgétaires hétérogènes : réduction de la dette, de l'autofinancement, optimisation de la pratique de l'amortissement budgétaire, de l'effet de tarifications hétérogènes. La mutualisation des moyens : travaux d'investissement, gestion commune de la recherche de fuite, des relevés de compteurs, de la facturation et de la comptabilité devra également être prise en compte, ainsi que les avantages de la concentration (optimisation des bâtiments, des déplacements).

Les avantages dus à une meilleure structuration des services et à un meilleur respect de la réglementation, la présence de juristes ou d'économistes dans le syndicat, un meilleur respect des procédures d'appel d'offre et de mise en concurrence sera étudié.

En dernier lieu, il faudra estimer les coûts de la fusion des services, et définir les conditions et délais d'amortissement de l'opération.

2.Aspect aménagement du territoire

Les structures de gestion sont très éclatées sur le territoire d'étude, il s'agit de définir quel type de structure pourrait prendre la compétence eau.

Les principaux scénarios envisagés sont les suivants :

- La création d'une EPCI prenant les compétences eau potable de l'ensemble des structures.
- La communauté d'agglomération de Grenoble, la « METRO » prend la compétence eau.
- Quel serait l'impact de la création d'une communauté urbaine dans la région, une fois passé le seuil des 500 000 habitants. La compétence eau serait obligatoirement récupérée par cette nouvelle collectivité (Cannava, 2008).

Enfin, les perspectives apportées par la réforme territoriale, notamment la création de nouvelles structures intercommunales devront être prise en compte. Les nouvelles « Sociétés publiques locales » crée par cette réforme peuvent également présenter un intérêt en terme de gestion de l'eau.

3.Aspect gouvernance

Les collectivités qui perdront des avantages dans l'harmonisation devront obtenir des compensations. Par exemple, il faudra très probablement que Grenoble, qui possède un des services parmi les moins chers et où les coûts sont les mieux identifiés, accepte de payer l'eau plus cher. Quelle contrepartie pourrait leur faire accepter l'existence d'une structure de péréquation qui désavantagerait les grenoblois ?

Un autre sujet sensible est l'existence de nombreux droits d'eau dans la région. Certaines communes bénéficient d'un volume d'eau gratuitement, produite et traitée par une autre collectivité. Ces accords sont souvent anciens et justifiés par la contrainte subie du fait des périmètres de captage d'une source située sur une commune mais exploités par une autre collectivité. Quel sera le devenir de ces droits d'eau après une réforme des structures de gestion ?

Enfin, quelle communication sur le sujet peut être faite afin de sensibiliser les consommateurs et les associations de consommateurs à l'harmonisation du prix de l'eau ? Et ainsi faciliter le processus d'harmonisation en faisant comprendre aux élus les avantages qu'ils pourraient en retirer en terme d'image ?

4. Méthodologie

La base de donnée SISPEA créée par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques n'est pas encore suffisamment complète (Canneva, 2007). La thèse sera donc réalisée grâce aux données et aux connaissances acquise par la CEP. Les données manquantes seront réunies grâce à des entretiens avec les acteurs de l'eau du territoire. L'accès aux données de ces services est facilité grâce à la position de la CEP au sein de l'EP SCoT comme partenaire privilégié des collectivités.

D'autres bases de données pourront être accessible via d'autres organismes publics : Réseau national des données sur l'eau, Agence régionale de santé, Agence de l'eau, Conseil général de l'Isère...